



Declaration d'impot et GLI

Par Echo

Bonjour, Lorsque la Garantie Loyers impayés prend en charge des loyers et des charges, faut-il reporter tous en ligne 211 ou bien la partie loyers en L 211 et la partie charges en L 230?

Est-ce que finalement ca change quelque chose?

Merci d'avance et bonne fin de semaine.